BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION

# AVERTISSEMENTS AGRICOLES® "AQUITAINE"

## GRANDES CULTURES

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA FORÊT
PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Chemin d'Artigues - 33152 CENON CEDEX
Tél. 56 86 22 75

Régisseur de Recettes
D.R.A.F. AQUITAINE
CCP BORDEAUX 6801 - 16 A
C.P.P.A.P. N° 1859 AD

BULLETIN TECHNIQUE imprimé à la
Station d'Avertissements Agricoles
Directeur-Gérant : A. GRAVAUD
PUBLICATION PÉRIODIQUE

**Abonnement annuel : 300 F**

BULLETIN TECHNIQUE N° 1 — N° ISSN 0763-7314

**JEUDI 11 JANVIER 1990**

* METEOROLOGIE : BILAN DE 1989 - LE "RÉGIME SEC".
* CEREALES D'HIVER : PAS DE TRAITEMENT CONTRE L'OÏDIUM.

***Votre Station d'Avertissements Agricoles et les personnels du Service Régional de la Protection des Végétaux d'AQUITAINE vous présentent, ainsi qu'à vos familles, leurs meilleurs voeux pour 1990.***

## METEOROLOGIE

### Après dix huit mois de régime sec ...

Notre région est entrée en juillet 1988 dans une période de déficit pluviométrique accentué. Si l'on excepte avril 1989, anormalement pluvieux (heureusement pour les cultures d'hiver et pour la mise en terre des maïs et tournesols), ainsi que les deux brutales perturbations orageuses de juillet 1989, nous en sommes à 17 mois de déficit.

L'été 1988 n'avait posé aucun problème : il y avait encore des réserves d'eau, les bassins de l'Adour, de la Garonne et de la Dordogne étaient alimentés par les eaux provenant des massifs montagneux et, enfin les températures de mai à septembre étaient de l'ordre de la normale.

A partir d'octobre 1988, nous sommens entrés dans une période de **6 mois d'automne et hiver secs mais également doux.** L'hiver 88-89 a certes été moins chaud que le précédent, mais privées de pluies en plaines et côteaux et de neige en altitude, nos régions n'ont pu voir se reconstiturer des réserves entamées et, surtout, répondre à **la forte demande d'évapotranspiration des mois de mai, juin, juillet et août 1989.** Les structures du couvert végétal et les enracinements des arbres fruitiers et de la vigne ont permis à ces cultures de très bien se comporter : au vignoble, 1989 est même un crû exceptionnel...

Ce sont évidemment les cultures estivales, en particulier les maïs et tournesols, et les prairies qui ont le plus souffert lorsqu'aucune irrigation n'était possible... ou qui ont coûté très cher en irrigation.

Mais les colzas et céréales d'hiver avaient passé un hiver difficile : semis souvent tardifs, levées difficiles, plantes manquant souvent d'eau en mars 1989.

Le **poste météorologique de la Station d'Avertissements Agricoles**, à CENON, ne peut évidemment être représentatif de toute la région. Cependant, en comparant les données de la **trentaine de postes permanents de notre réseau** répartis en Aquitaine et **reliés quotidiennement à notre ordinateur,** nous avons pu noter les mêmes évolutions des températures et, averses orageuses ou orages de fin de printemps et d'été mis à part, les mêmes tendances en matière de pluviométrie.

Seules divergences, récentes : si notre région n'a pas connu le froid début décembre dernier (rares minima inférieurs à O° C, précédant des journées ensoleillées et chaudes), les frontières périgourdines de la Charente et du Limousin ont connu quelques légers frimas.

Alors, **faisons un bilan** avec quelques chiffres provenant du poste de CENON pour lequel nous disposons d'une série de mesures portant sur 25 ans.

Déficit pluviomérique : par rapport aux moyennes sur 25 ans, du 1er juillet 88 au 31 décembre 89, il est de 614,8 mm de pluies et de 112 jours de pluie.

Pour la campagne culturale octobre 88-septembre 89, il est de 314,8 mm, la pluviométrie "normale" de cette période de 12 mois étant de 928,9 mm. En retirant les deux gros orages de juillet au cours desquels l'eau a ruisselé en surface, le déficit s'élève à 357,5 mm.

Au cours du seul automne 89 (octobre, novembre, décembre), ce déficit représente 189,5 mm de pluie et 39 jours de pluie !...

Excédents thermiques : la comparaison avec les moyennes sur 25 ans montre que les mois de février et mars 1989 ont été plus chauds ; qu'avril, déjà fort pluvieux, a été carrément froid ; et... que mai, juin, juillet et même août ont été très nettement plus chauds.

L'examen des minima et des maxima durant ces périodes montre que c'est en pleine journée, au soleil, que s'est particulièrement développée la tendance caniculaire, entraînant **une considérable demande en eau traduite par la notion d'évapotranspiration potentielle ou ETP.**

Bien que celle-ci ne soit pas fonction linéaire directe des températures moyennes, que le vent l'accélère fortement (vent d'Autan du Lauragais et du Midi Toulousain), une formule de calcul permet de l'approcher (fonction exponentielle de GAUSSEN).

En été, selon la moyenne sur 25 ans, ETP et pluviométrie s'équilibrent : apport de 256,7 mm de pluie de mai à août pour une consommation théorique par ETP de 263,9 mm. En 1989 en revanche, il en a été tout autrement. **De mai à août** l'ETP ainsi calculée s'est élevée à 329,7 mm tandis que la pluviométrie a été de 187,9 mm (dont près de 50 mm inutilisables en juillet). Soit **un déficit actif de 141,8 mm** !!!

## CEREALES D'HIVER

### OIDIUM

Malgré la sècheresse, une répartition plus favorable des petites pluies a permis des semis et surtout des levées plus précoces et plus régulières qu'il y a un an. Le sol est d'ailleurs humide en surface sous les couverts végétaux.

Conséquence : **les céréales sont en bon état mais l'oïdium y prospère.**

Il est fréquemment observé, d'abord sur les *ORGES D'HIVER et ESCOURGEONS* (par exemple : Barberousse). Les orges accusent le coup par un **jaunissement** généralisé.

Mais attention : de la levée à fin mars-début avril il est bien rare que les orges soient vertes car sècheresse aussi bien qu'excès d'eau, froid, présence d'oïdium ou de pucerons (en particulier les vecteurs de la jaunisse nanisante) sont autant de facteurs accentuant cette tendance au jaunissement. Dès avril-mai, les orges accélèrent croissance et développement et sont alors bien vertes si elles sont saines.

L'oïdium est généralement observé sur BLE, par exemple sur Récital.

Des essais réalisés dans certaines régions céréalières ont montré que **les traitement à cette saison** n'apportent rien, ou... si peu, et en tout cas **ne sont pas rentabilisés.**

Le **soufre,** plus intéressant comme élément nutritif que comme fongicide, n'aura d'intérêt qu'au "redressement".

Les **fongicides systémiques** s'expriment mieux sur des plantes et un champignon en pleine activité, ce qui risque de n'être pas le cas si une période de froid survient. Or, nous ne sommes en hiver que depuis trois semaines...

En revanche, **si l'oïdium persiste en début de montaison, il sera alors opportun de traiter** : nous en reparlerons.

CONCLUSION : *A CETTE EPOQUE, NE TRAITEZ PAS VOS CEREALES CONTRE L'OIDIUM.*

= = = = =

**Prochain bulletin** (dans une semaine à dix jours) : le point sur les COLZAS et sur les pucerons dans les céréales.



BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION

# AVERTISSEMENTS AGRICOLES®
# "AQUITAINE"

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA FORÊT
PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Chemin d'Artigues - 33152 CENON CEDEX
Tél. 56 86 22 75

Régisseur de Recettes
D.R.A.F. AQUITAINE
CCP BORDEAUX 6801 - 16 A
C.P.P.A.P. N° AD

BULLETIN TECHNIQUE imprimé à la
Station d'Avertissements Agricoles
Directeur-Gérant : A. GRAVAUD
PUBLICATION PÉRIODIQUE

Chers Abonnés,

Le renouvellement et la modernisation du matériel nécessaire à la réalisation des avertissements agricoles, ainsi que l'augmentation des frais d'expédition, destinés à vous apporter une information rapide,sérieuse et utile nous conduisent à augmenter sensiblement le tarif des abonnements.

Pour éviter de subir en totalité cette augmentation, nous vous conseillons de vous grouper, car nous offrons une remise de 25 % pour des abonnements collectifs (plus de 10 abonnés à la même édition). Il en est de même pour les abonnements couplés (2 éditions ou plus). Cette remise était de 10 % les années précédentes.

A. GRAVAUD

---

## TARIF 1990

| Edition | Individuel | Couplé ou collectif (25 % de réduction) |
|---|---|---|
| VIGNE | 300 F | 225 F |
| ARBRES FRUITIERS | 300 F | 225 F |
| GRANDES CULTURES | 300 F | 225 F |
| CULTURES LEGUMIERES ET MARAICHERES (Fraise + Tomate) | 300 F | 225 F |
| FRAISE | 200 F | 150 F |
| TOMATE | 200 F | 150 F |

---

Remarque :

Il est possible de fournir après diffusion certains bulletins à l'unité dans les différentes éditions : le prix en est fixé à 30 F le bulletin.

P2

.../...

NOM DU DESTINATAIRE : PRENOM :

N° et nom de la rue :

Lieu-dit : Commune :

CODE POSTAL : BUREAU DISTRIBUTEUR :

ETIEZ-VOUS ABONNE EN 1989 : OUI ☐ NON ☐

Si oui veuillez nous indiquer votre N° qui se trouve en haut à gauche de votre étiquette :

# Je souscris un abonnement individuel : (ne cochez qu'une seule case)

| | | |
|---|---|---|
| ☐ | Vigne | 300 F |
| ☐ | Arbres fruitiers | 300 F |
| ☐ | Grandes cultures | 300 F |
| ☐ | Cultures légumières et maraîchères | 300 F (à la fois Fraise + Tomate) |
| ☐ | Fraise | 200 F |
| ☐ | Tomate | 200 F |

# Je souscris un abonnement couplé (25 % de réduction) (cochez les cases correspondantes)

| | | | |
|---|---|---|---|
| ☐ | Vigne | 225 F | ..................... |
| ☐ | Arbres fruitiers | 225 F | ..................... |
| ☐ | Grandes cultures | 225 F | ..................... |
| ☐ | Cultures légumières et maraîchères | 225 F (Fraise + Tomate) | ..................... |
| ☐ | Fraise | 150 F | ..................... |
| ☐ | Tomate | 150 F | ..................... |

TOTAL ......................... ..................

# Je souscris un abonnement collectif (plus de 10 abonnements et nous joindre la liste des noms et adresses) (réduction de 25 %)

| | | | |
|---|---|---|---|
| ☐ | Vigne | 225 F par adresse soit 225 F x ....... = | ............... |
| ☐ | Arbres fruitiers | 225 F par adresse soit 225 F x ....... = | ............... |
| ☐ | Grandes cultures | 225 F par adresse soit 225 F x ....... = | ............... |
| ☐ | Cultures légumières et maraîchères (Fraise + Tomate) | 225 F par adresse soit 225 F x ....... = | ............... |
| ☐ | Fraise | 150 F par adresse soit 150 F x ....... = | ............... |
| ☐ | Tomate | 150 F par adresse soit 150 F x ....... = | ............... |

TOTAL ......................... ..................

**IMPORTANT** : *Pour les règlements par C.C.P., veuillez mettre vos chèques à l'ordre de :*

**Régisseur de Recettes - D.R.A.F. AQUITAINE**
**C.C.P. BORDEAUX - 6 801 16 A**

*Pour règlements par chèque bancaire, veuillez mettre vos chèques à l'ordre de :*

**Service Régional de la Protection des Végétaux**

Désirez-vous une facture : OUI ☐ NON ☐

**RETOURNER CE BULLETIN REMPLI ACCOMPAGNE DE VOTRE CHEQUE A L'ADRESSE SUIVANTE**

*Service Régional de la Protection des Végétaux - Chemin d'Artigues - 33152 CENON CEDEX*